

Toulon, le 25 mars 2024



Le préfet

à

(Destinataires in fine)

OBJET : Mesures à appliquer dans le cadre du renforcement de la posture Vigipirate au niveau "Urgence attentat"

Suite à l'attentat de Moscou et compte tenu des menaces qui pèsent sur la France, le Premier ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau "Urgence attentat" sur l'ensemble du territoire avec effet immédiat et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Afin d'assurer la bonne application de ces nouvelles mesures, vous trouverez ci-dessous les actions à mettre en œuvre sans délai.

Au-delà des éléments précis communiqués ci-dessous, je vous rappelle que le membre du corps préfectoral de permanence, dont les coordonnées téléphoniques vous sont communiquées chaque vendredi midi, reste disponible pour toute question.

Aussi :

L'ensemble des mesures déjà actives restent d'actualité.

En complément, les mesures suivantes sont étendues aux établissements scolaires, aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux lieux de culte :

- Restreindre voire interdire les activités aux abords de ces installations/bâtiments ;
- Renforcer la surveillance aux abords des installations et des bâtiments désignés ;
- Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants ;
- Renforcer la surveillance et le contrôle lors des grands rassemblements.

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de ces différentes mesures vous trouverez ci-après les éléments de protection déjà en vigueur, adaptés à la nouvelle posture.

Ces indications sont détaillées dans le guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics produit par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale et accessible à l'adresse suivante : <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les/guides>

I. Mesure de protection relatives aux bâtiments publics

Un effort tout particulier doit être porté à la protection des sites institutionnels. Ces mesures porteront notamment sur :

- L'apposition du logo Vigipirate « Urgence attentat » sur les portes d'accès ;
- La surveillance des entrées par des inspections visuelles des sacs et bagages à main. Ces contrôles seront systématiques. En cas de refus, je vous recommande d'interdire l'accès de ces personnes à votre établissement et d'en aviser les forces de l'ordre ;
- Le contrôle des objets entrants (courriers, livraisons, etc.) ;
- La surveillance des flux à l'intérieur de vos locaux et la mise en place d'une interdiction d'accès des zones les plus sensibles ;
- La vérification du bon fonctionnement des systèmes de sécurité (alarme, évacuation, vidéosurveillance) ;
- L'actualisation des annuaires de crise et des procédures d'alerte afférentes ;
- L'information des nouveaux arrivants au plan de protection des bâtiments ainsi qu'aux procédures internes d'évacuation et de confinement.

II. La sécurité des lieux de rassemblements

Une vigilance particulière sera portée lors des rassemblements liés à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ainsi que ceux organisés en plein air dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

L'effort de surveillance devra également être porté sur les rassemblements de plein air liés aux manifestations religieuses, politiques, culturelles et sportives, notamment quant à la détention d'armes blanches.

III. la sécurisation des lieux de cultes

Concernant les mesures de protection relatives aux lieux de cultes, je vous invite à rappeler aux fidèles les conseils de sécurités ci-dessous :

- Sensibilisation des fidèles et des visiteurs par l'apposition du logo Vigipirate « Urgence attentat » sur les portes d'accès aux édifices religieux ;
- Sensibilisation de vos membres actifs aux règles de sécurité et bon comportement à adopter en cas de situation suspecte, de menace terroriste, de confinement ou d'évacuation selon les situations ;
- Contrôle visuel des flux entrants, à cet égard, l'introduction de sacs ou bagages à l'intérieur des lieux devra être proscrit. En cas de refus, je vous recommande d'interdire l'accès à ces personnes à votre lieu de culte tout comme à celles ayant un comportement suspect et d'en aviser immédiatement les forces de l'ordre ;

.../...

- Contrôle visuel des flux entrants, à cet égard, l'introduction de sacs ou bagages à l'intérieur des lieux devra être proscrit. En cas de refus, je vous recommande d'interdire l'accès à ces personnes à votre lieu de culte tout comme à celles ayant un comportement suspect et d'en aviser immédiatement les forces de l'ordre ;
- Vigilance particulière portée aux sacs, colis ou bagages abandonnés.

IV. La sécurisation des écoles

Concernant les établissements scolaires et structures d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif, le niveau de sécurisation, de contrôle de flux de personnes et des accès aux emprises bâtementaires doit être systématique et renforcé.

Les mesures de sécurité mises en œuvre par les personnels de l'Education nationale dans les écoles :

- L'apposition du logo Vigipirate « Urgence attentat » sur les portes d'accès ;
- La surveillance des entrées par des inspections visuelles des sacs et bagages à main. Ces contrôles seront systématiques ;
- Le contrôle des objets entrants (courriers, livraisons, etc.) ;
- La surveillance des flux à l'intérieur des locaux et la mise en place d'une interdiction d'accès des zones les plus sensibles ;
- La vérification du bon fonctionnement des systèmes de sécurité (alarme, évacuation, vidéosurveillance) ;
- L'actualisation des annuaires de crise et des procédures d'alerte afférentes ;
- L'information des nouveaux arrivants au plan de protection des bâtiments ainsi qu'aux procédures internes d'évacuation et de confinement.

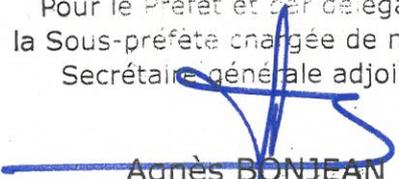
Les mesures de sécurité nécessitant l'action de la collectivité :

- Renforcer la surveillance et contrôler les rassemblements aux abords des écoles en lien avec les forces de l'ordre ;
- Restreindre voire interdire les activités aux abords des écoles ;
- Porter une vigilance particulière lors de la réalisation de travaux qui impactent les accès à l'école (porte d'entrée, enceinte de l'école, interphone, visiophone...) ;
- S'assurer que les mesures de sécurité bâtementaires sont opérationnelles (alarme PPMS...);
- Mettre à jour si besoin les plans de l'école et les transmettre au directeur.

Je vous remercie de porter à la connaissance des forces de l'ordre tout fait ou observation qui vous apparaîtrait sensible au regard du contexte actuel.

L'ensemble de mes services reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation,
la Sous-préfète chargée de mission, Le préfet,
Secrétaire générale adjointe,


Agnès BONJEAN

DESTINATAIRES

- Monsieur le président du conseil départemental du Var
- Mesdames et messieurs les maires du Var
- Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI du Var
- Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie du Var
- Madame la présidente de la chambre d'agriculture du Var
- Monsieur le président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Var
- Monseigneur Dominique REY
Évêque de Fréjus – Toulon
- Monsieur Christian BADET
Pasteur de l'église réformée de Toulon
- Monsieur Gilles ZEITOUN
Président du consistoire israélite de Toulon
- Monseigneur Abba ATHANASIOS
Évêque de l'église orthodoxe Copte
- Monsieur l'archiprêtre Serge HERASYMENKO
Achiprêtre de l'église orthodoxe Occidentale
- Monsieur Abdelslem AÏSSATI
Président du conseil départemental des cultes musulmans du Var

Copie pour information à :

- M. le secrétaire général de la préfecture du Var
- Mme la directrice de cabinet du préfet du Var
- Mme la sous-préfète chargée de mission
- Mme la sous-préfète de Draguignan
- M. le sous-préfet de Brignoles

- Mme la directrice départementale de la protection des populations
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer
- M. le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités
- M. le directeur des services départementaux de l'éducation nationale

- M. le directeur interdépartemental de la police nationale
- M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Var
- M. le délégué militaire départemental